



St-Sulpice (Vaud)

AVIS D'ABATTAGE

Affiché du 24 février au 26 mars 2026

Adresse : Chemin du Bochet 7

N° parcelle : 282

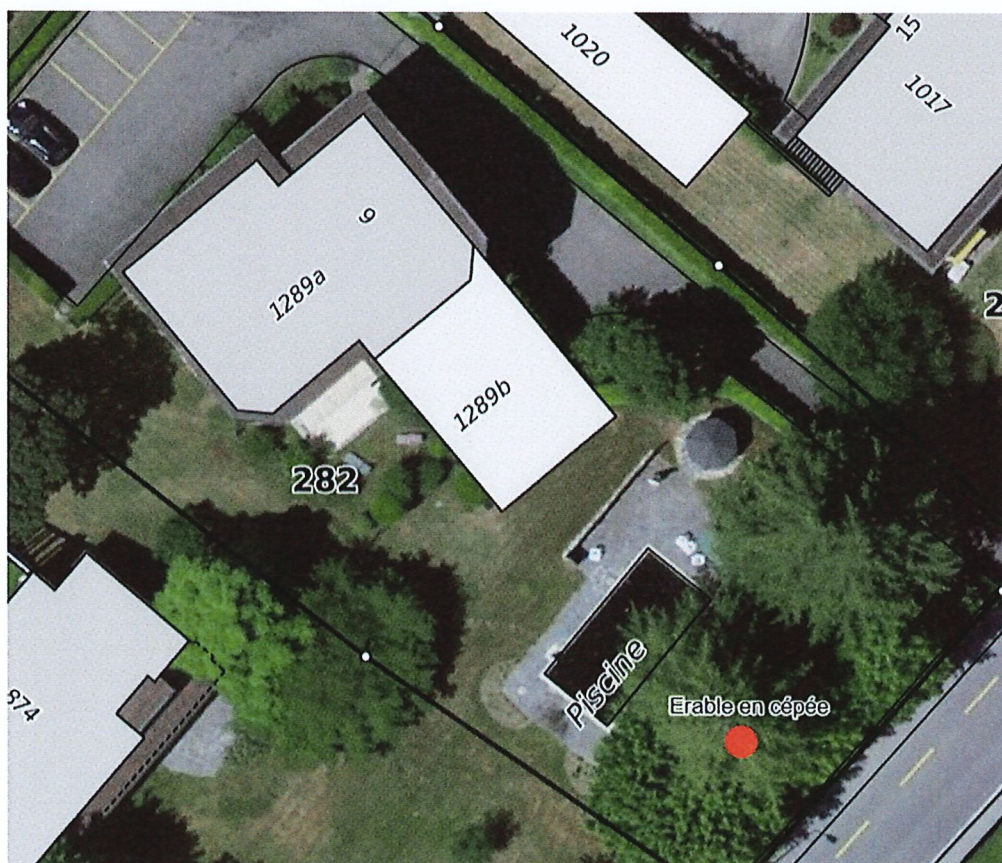
Propriétaire : Karakas Valérie et Nadine

Genre d'arbre : **1 Erable en cépée**

Motif de la requête : Cépée avec tronc mort, menaçant la sécurité publique

Compensation demandée : Oui

Plan de situation :



Toutes interventions ou oppositions sont à signaler par écrit : Commune de St-Sulpice, Service de l'aménagement du territoire, case postale, 1025 St-Sulpice, d'ici au 26 mars 2026.



Commune de
St-Sulpice

SERVICE AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET POLICE DES CONSTRUCTIONS
Rue du Centre 60 - Case Postale
1025 St-Sulpice - Tél. 021 694 33 60
amengament-territoire@st-sulpice.ch - www.st-sulpice.ch

Demande d'autorisation d'abattage

PROPRIETAIRE(S) NOM/PRENOM : Karakas Valérie & Nadine
ADMINISTRATEUR(TRICE) PPE :
ADRESSE DU BIEN-FONDS : Ch. du Hodet 7 PARCELLE N° : 282
TEL : 076 569 98 08 MAIL :
ADRESSE DE CORRESPONDANCE : Chemin du Bachel 9 625 St Sulpice

DESIGNATION EXACTE DU/DE(S) ARBRE(S) FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE								
*N° SUR PLAN	NOMBRE	ESSENCE À ABATTRE	CIRCONFÉRENCE (CM) À 1M DU SOL	HAUTEUR (M)	ÂGE (ANS)	ETAT SANITAIRE	ESSENCE(S) PRÉVUE(S) EN COMPENSATION	HAUTEUR
1	3	Erable en cépée		~ 18 m.		complètement sec		
2								
3								
4								

MOTIF DE LA DEMANDE selon art. 15 LPrPNP

- ☒ Risques sécuritaires ou phytosanitaires avérés.
☐ Entrave avérée à l'exploitation agricole.
☐ Impératifs de construction ou d'aménagement.
☐ Autre :

JUSTIFIER LE MOTIF D'ABATTAGE : Cépée avec tronc mort menaçant la sécurité publique

ANNEXES À JOINDRE, SEULS LES DOSSIERS COMPLETS SERONT TRAITÉS : (art. 19 RLPrPNP)

- Photos du/des arbre(s) à abattre et lieu ;
- Plan de situation (<https://saint-sulpice.geocommunes.ch>) indiquant par *numérotation l'emplacement du/des arbre(s) à abattre ;
- Plan de situation indiquant l'emplacement et l'essence de la/des plantation(s) compensatoire(s) ;
- Une copie de la pièce d'identité du/de la propriétaire ou administrateur(trice) ;
- Si transmis par un mandataire : procuration signée par le/la propriétaire avec une copie de la pièce d'identité du/de la propriétaire.

DANS CERTAINS CAS, LA MUNICIPALITÉ SE RÉSERVE LE DROIT DE DEMANDER DES COMPLÉMENTS D'INFORMATION.

Par ma signature, j'atteste avoir pris connaissance du règlement communal sur la protection des arbres, de ses annexes, sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP) et son règlement.

Il est à noter que le propriétaire est tenu par la loi de ne pas commencer ses travaux avant l'expiration du délai de recours, prolongé le cas échéant des fêtes judiciaires, l'autorisation d'abattage n'entrant en force qu'après cette échéance.

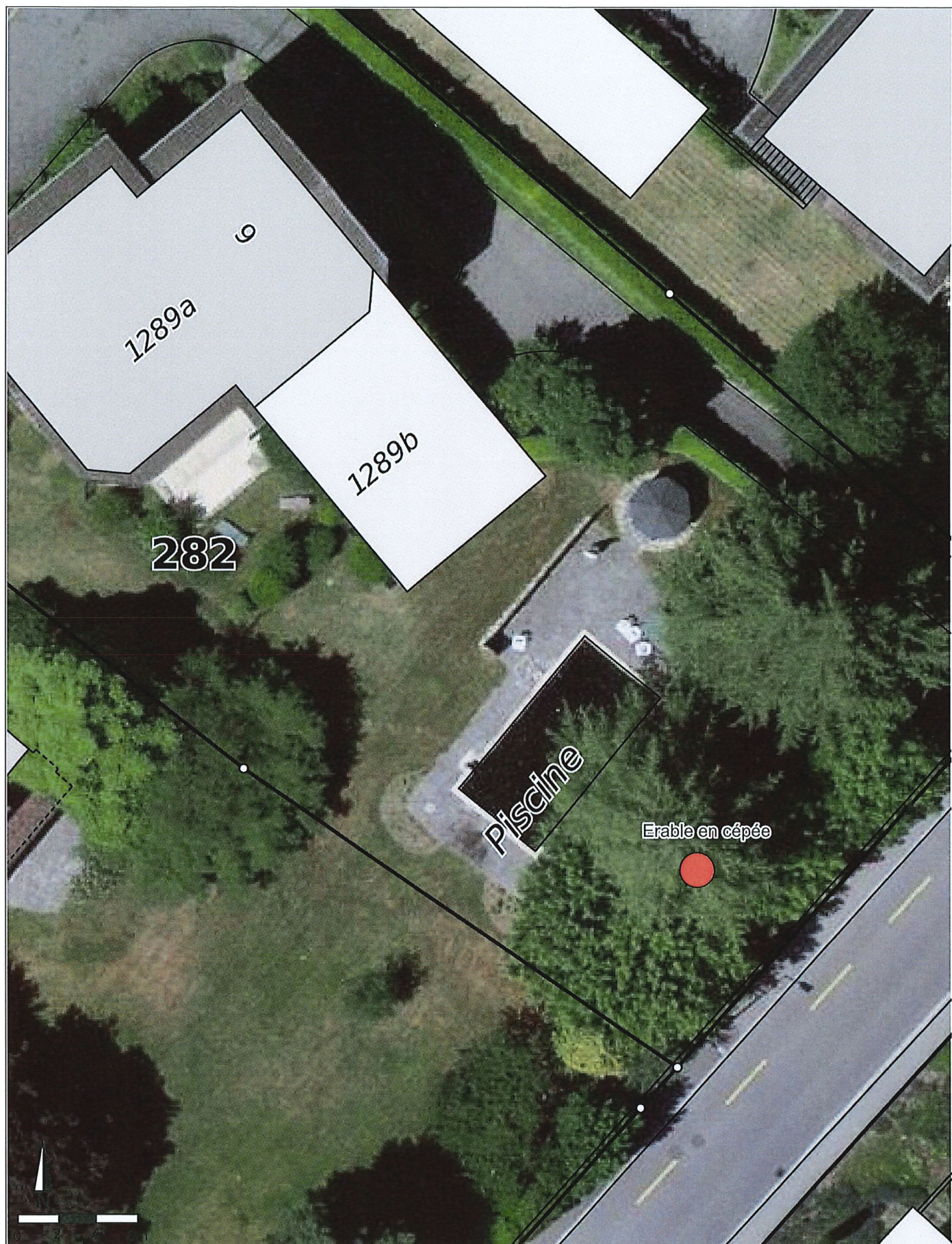
La signature ci-dessous autorise les personnes assermentées du Service de la voirie ainsi que nos spécialistes des arbres à pénétrer dans la (les) parcelle(s), même en l'absence du propriétaire, afin d'instruire la présente requête.

Lieu et date : St Sulpice 6.01.2026

Signature du propriétaire : Valérie Karakas
Nom, prénom du signataire : Nadine Karakas

RESERVE AU SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DU TERRITOIRE :

Préavis du spécialiste en soin des arbres : ☒ positif ☐ négatif Expertise du :
Mise à l'enquête : du 24.02.26 au 26.03.26 Contrôle de la plantation le :



Commune de Saint-Sulpice
saint-sulpice.geocommunes.ch

 geocommunes

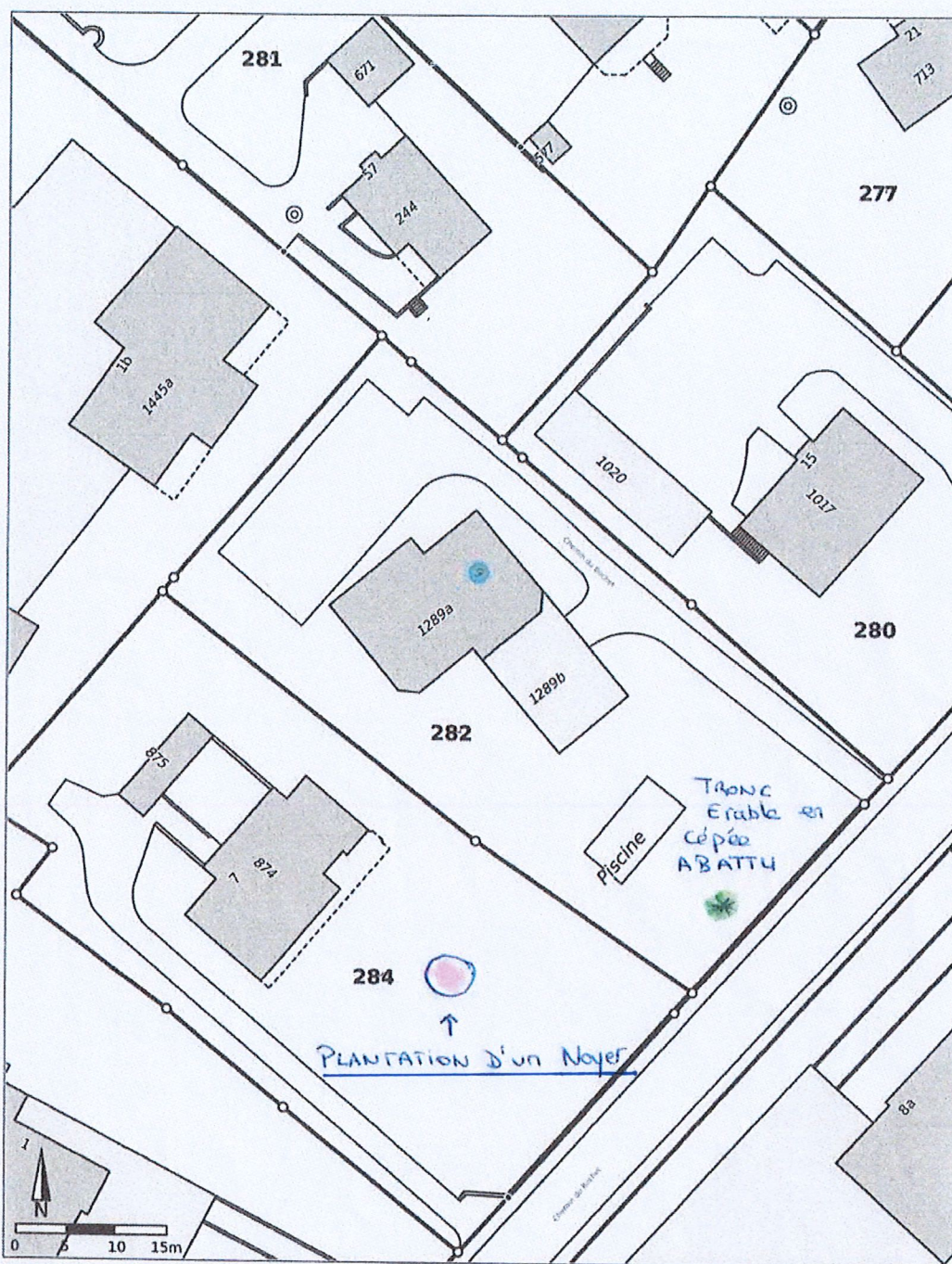
Echelle 1: 250

Imprimé, le 23.02.2026 09:07

Informations dépourvues de foi publique. Les informations à caractère légal sont fournies par les autorités compétentes. Aucune garantie n'est donnée sur l'exactitude, l'exhaustivité et l'actualité des données. La position des conduites est à vérifier par sondage.

© Géodonnées : Etat de Vaud / swisstopo






Commune de Saint-Sulpice
 saint-sulpice.geocommunes.ch


geocommunes

Echelle 1: 500

Imprimé, le 06.02.2026 12:47

Informations dépourvues de foi publique. Les informations à caractère légal sont fournies par les autorités compétentes. Aucune
 garantie n'est donnée sur l'exactitude, l'exhaustivité et l'actualité des données. La position des conduites est à vérifier par sondage.

© Géodonnées : Etat de Vaud / swisstopo